#### République Française

#### Commune de MARIGNY EN ORXOIS

Nombre de	Séance du vendredi 22 mars 2013
membres en	L'an deux mille treize et le vingt deux mars l'assemblée régulièrement
exercice : 11	convoquée le 15 mars 2013, s'est réunie sous la présidence de Monsieur
	DREVET Jean-Jacques,Maire.
Présents : 6	
	<b>Sont présents</b> : Jean-Jacques DREVET, Bernadette GERHART,
Votants : 6	Bernadette CHARBONNIER, Claude DENISART, Joël MOREL, Jean-Marc
	LAGOUBIE
Pouvoir: 1	Représentés : Marc SANCIER
	<u>Absents</u> : Didier KRETZ, Virginie CHANAL, Marie-Line CHARBONNIER,
	Ghyslaine VAN DE VYVER
	Secrétaire de séance : Joël MOREL

## Modifications de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal accepte que 4 sujets soient ajoutés à l'ordre du jour : indemnisation nids de poule, remboursement assurance, achat de matériel, caniveau Place de la Halle et que 4 sujets soient retirés : compte administratif, compte de gestion, affectation des résultats et budget primitif 2013.

# Objet : Assurances - Avenant au contrat - DE\_2013\_27 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rectifier la superficie de la salle polyvalente dans le contrat d'assurance patrimoine et responsabilité civile. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer un avenant au contrat d'assurance.

# Objet : Assurance - Remboursement - DE 2013 28 votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à remettre à l'encaissement un chèque de 76,35 € émanant de MMA en remboursement du tropversé sur le contrat "droits statutaires".

# Objet: Indemnisation - DE\_2013\_29 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal que des automobilistes ont endommagé leur véhicule à cause des nids de poule sur la Voie Communale n° 12, dite Chemin de Marigny à Montreuil aux Lions. Il explique également qu'en raison des effractions récentes, les Mutuelles du Mans ne couvriront pas les dégâts. Le Conseil Municipal, après avoir étudié la demande de Madame DUFOUR Agnès,

domiciliée 6 Rue des Vieux Moulins 77100 Meaux et après en avoir délibéré, accepte de lui verser une indemnité de 532,78 €.

### Objet : Personnel - Temps de travail -DE 2013 30 votée à l'unanimité

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Monsieur Michel MAGE, Adjoint Technique Territorial. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Maire et demande la saisine du Comité Technique Paritaire pour passer l'horaire hebdomadaire de travail de Michel MAGE de 28 à 35 heures.

### Objet : Matériel de bureau - Achat d'une imprimante - DE\_2013\_31 votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'équiper le secrétariat de mairie d'une imprimante laser couleur

- retient la proposition établie par TOTAL RECOVER pour un montant TTC de 328.90 €
- s'engage à voter les crédits nécessaires en section d'investissement du Budget Primitif 2013.

# Objet : École - Réforme des rythmes scolaires - DE 2013 32 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il convient d'élaborer un projet d'organisation du temps de travail. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose le projet suivant :

- horaire d'entrée : 9 h

- pause méridienne de 12 h à 13 h 30
- fin de l'enseignement : 15 h 45
- étude surveillée de 15 h 45 à 16 h 30, encadrée par les enseignants qui seront rémunérés par la Commune. La charge financière sera répercutée sur les parents.

## Objet: Matériel - Défibrillateur - DE\_2013\_33 votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé à l'extérieur de la salle polyvalente
- retient le devis établi par PYRES.COM pour un montant Hors Taxes de 568 €
- s'engage à inscrire la dépense en section d'investissement du Budget Primitif 2013.

# Objet : Réfection caniveau Place de la Halle - DE\_2013\_34 votée à l'unanimité

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 22 février 2013, il a été décidé de procéder à la réfection d'un caniveau Place de la Halle. Il explique que cette réfection nécessite des travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de faire réaliser le complément de travaux pour lesquels un devis a été établi par AXO TP pour un montant TTC de 2 288,83 €.

# Objet: Voirie - Signalisation - DE\_2013\_35 votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter des panneaux de signalisation routière.

Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif 2013.

La séance est levée à 22 heures.

Ont signé au registre les membres présents

DREVET J.Jacques GERHART Bernadette CHARBONNIER Bernadette

DENISART Claude KRETZ Didier SANCIER Marc MOREL Joël

absent pouvoir à B. GERHART

LAGOUBIE J.Marc CHARBONNIER M.Line VAN DE VYVER Ghyslaine CHANAL

Virginie

absente absente absente